

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
10 juillet 2020

---

DETTE SOCIALE ET AUTONOMIE - P.J.L. - (N° 3180)

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 3

présenté par  
M. Mesnier, rapporteur

-----

**ARTICLE 4**

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« à l'aide »,

les mots :

« au soutien ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence rédactionnelle avec le nom du nouveau risque créé par le présent projet de loi.